ROUBAIX

RÉDACTION : 20, rue Pauvrée. Tél. 9-51
DÉPOT GÉNÉRAL : 12, rue du Bassin

NOS SOCIÉTÉS

L'ANCIENNE

l'une de nos meilleures Sociétés Sportives

Réunis à leur banquet annuel, les nombreux membres et amis de « l'Ancienne » comptaient récemment les 27 années révolues de leur belle société. La soirée fut très gaie, comme il convenait à des hommes qui, s'ils sont les anciens de « l'Ancienne », ne sont pas encore des vieux de la vieille ».

Il est en effet des gens qui ne vieillissent pas, surtout dans les sociétés de gymnastique et grâce, peut-être, au contact permanent des jouvenceaux : la jeunesse est une maladie contagieuse.

Ne suffit-il pas de voir les portraits de son président actif ou de son directeur pour voir combien, à « l'Ancienne», elle sévit ? Ceci n'est d'ailleurs pas un reproche... mais c'est certainement le secret du succès grandissant de l'aimable société. Voici d'ailleurs, en quelques mots, son histoire.

LA CRISE DU « LOCAL »

En 1895, quelques gymnastes, amateurs ou professionnels, ayant appartenu à différentes sociétés de la ville, formèrent le projet de fonder un club de sports. Or, pour un roubaisien, entre un projet et sa réalisation, il n'y a guère d'intervalle, — à condition, naturellement, que l'Administration de la République ne s'en mêle pas... La société fut donc immédiatement constituée. Le plus difficile était de trouver un local, car la « crise du local » existait déjà, nous assure-t-on, du moins pour les sociétés. On ne s'en fit pas pour si peu, et les exercices eurent lieu en plein air.

M. Léon CUVELLE
Président de « l'Ancienne »

Le moniteur-chef était alors M. Jules Vroman, dont les capacités techniques étaient déjà hautement appréciées. Il était d'ailleurs fort vaillamment secondé par les fondateurs, les camarades Pollet, Dubocage, Vandenbriessche, Roan, Catteau, Lernould, Lemahieu, Desquiens, Leman, etc., dont la plupart sont restés dans le rang.

VERS LES TRIOMPHES

Après un si vaillant départ, « l'Ancienne » ne pouvait manquer de faire triompher, dans toutes les lices, l'écusson de Roubaix. C'est ainsi que, en 1896, moins d'un an après sa fondation, forte déjà de 40 membres, elle remportait le 1er prix de section et le 1er prix de mouvements à mains libres en 1re division au concours de Soissons.

A Argenteuil, la même année, puis à Valenciennes, en 1898, à Lobbe (B.), en 1899, à Levallois-Perret, en 1900, elle conquit de nouveaux lauriers. Depuis, elle a remporté près de quarante victoires, dont quelques-unes des plus marquantes furent ses productions gymniques aux fêtes ou concours de Dijon, Paris, Nice, Marseille, Arras, Bordeaux, Tourcoing, Clermont-Ferrand ; en Belgique, à Jumet, Binche, Anvers, Tournai, Fontaine-l'Evêque, Haine-St-Pierre, Mons, Boussu ; en Hollande, à La Haye ; en Suisse, à Bâle, etc.

Il faut y ajouter Calais, en 1907, et Cambrai, en 1908, où elle enleva, en 1re catégorie, la couronne de lauriers.

La société comptait d'ailleurs ou compte encore, parmi ses membres, ce que nous appelons aujourd'hui des « as » du sport : Jean Desruelles, champion du monde de boxe française ; Hubert Desruelles, son frère, qui fut champion de France de boxe anglaise ; Victor Lefebvre, qui se classa deuxième de l'équipe française au Tournoi international de Turin ; et Ghysels, et Notelet, et Bettremieux, qui devint professeur de gymnastique au lycée Louis-le-Grand... Quelques noms qui en disent assez long à l'esprit des roubaisiens pour qu'il soit superflu d'insister.

OU L'ON VOIT QU'IL Y A «RECONSTITUTION» et «RECONSTITUTION»

Les bruits de guerre qui grondaient durant l'été de 1914 amenèrent les dirigeants de « l'Ancienne » à reporter tous leurs efforts sur la préparation militaire. Lors de l'évacuation d'octobre, 210 jeunes gens étaient entraînés et prêts à partir. Tous ne sont pas revenus, hélas ! mais il reste certain que la somme de fatigues, de souffrances, de misères de toute sorte qui allait peser sur les épaules des hommes fut moins pénible aux jeunes gens qu'une préparation rationnelle avait accoutumés à l'effort et à la résistance. Cette victoire sur le Mal n'est certes pas la moins grande dont on puisse restituer le mérite à « l'Ancienne».

La salle de la rue du Grand-Chemin, où la société avait pu établir son siège, fut occupée pendant quatre ans par l'ennemi. Utilisée ensuite par les services municipaux, elle ne redevint libre qu'en octobre 1919.

La remise en marche a été pénible. Cela n'a pas empêché « l'Ancienne » de présenter, en 1920, une section de 40 membres au concours de P. M. des Tuileries et de s'y classer la **première des sociétés de province**. Elle a pris part en outre au concours de Tourcoing et aux différentes fêtes sportives organisées au profit des victimes de la guerre. C'est que, malgré tout, comme dans toutes les sociétés sportives des régions envahies, ses effectifs ont été bientôt reconstitués : **ils comportent aujourd'hui 200 membres.**

On voit par là que quand on parle de «reconstitution », il faut distinguer, car il est prudent de ne pas confondre...

Le Comité et la Commission ont été, eux aussi, reconstitués. Le Comité — d'honneur — se compose de MM. Edouard Rousseel, Géo Richardson, Emile Vitou, César Lagage, Achille Nys, Albert Dubocage, Pierre Duilliard.

Dans la Commission administrative nous trouvons, comme président actif, l'énergique et sympathique Léon Cuvelle, et comme directeur technique, Jules Vroman, l'athlète et l'infatigable militant qui, depuis le premier jour, est resté la cheville ouvrière de « l'Ancienne ».

Telle est l'histoire de cette vaillante société roubaisienne. Elle est courte, brève, et ne saurait former un bien gros bouquin. C'est qu'il en est des sociétés comme des peuples : heureuses, elles n'ont pas d'histoire !

R. L.

AU CONDITIONNMENT

Mouvement de la semaine du 27 janvier au 3 février 1923

Laines peignées, 704.772 ; laines filées, fils peignés, 136.957 ; fils cardés, 42.341 ; blousses et laines diverses, 61.115 ; coton, jute, lin, etc., 21.995 ; Total, 968.180.

1.800 francs qui s'envolent

M. A. Rigol, marchand de charbon, rue des Fossés, 44, était occupé, samedi après-midi, à préparer des sacs de combustible dans un magasin situé au fond de l'immeuble qu'il occupe.

Il avait laissé entr'ouverte la porte donnant sur la rue. Quand, vers 5 heures, il revint à son logement, il s'aperçut qu'une somme de 1.800 fr., qu'il avait placée dans la poche d'une jaquette accrochée à un portemanteau, avait disparu pendant son absence.

On suppose que le voleur, pour avoir osé procéder avec tant d'audace, était bien au courant des habitudes du commerçant, et c'est dans l'entourage de celui-ci qu'il est recherché.

Arthritiques, goutteux, diabétiques, le bon fonctionnement du foie et des reins est assuré en buvant aux repas VICHY-CÉLESTINS. 1-4483

L'Assemblée Générale des Mutilés et Réformés

L'assemblée générale des Mutilés et Réformés a eu lieu hier matin, à 10 heures, sous la présidence de M. Gibon, entouré des membres du Comité.

Le Président lut les noms des membres du groupe décédés depuis l'armistice, la plupart, des suites de blessures ou infirmités contractées au front.

Le trésorier rendit compte ensuite de la situation financière. L'actif s'élève à 94.238 fr., dont 30.000 réalisés en 1922.

D'INTERESSANTS PROJETS

Le 10 mai aura lieu un concours de pigeons, organisé par les diverses fédérations colombophiles de la région au profit de la Caisse des Mutilés et Réformés.

Une loterie est aussi prévue, pour laquelle on n'attend plus que l'autorisation préfectorale. On émettrait 100.000 billets à 1 franc. L'unique lot serait une maison neuve valant 40.000 francs.

Les deux projets furent ratifiés avec enthousiasme, et la tombola habituelle clôtura la séance.

L'Assemblée Générale du « Moto-Club du Nord »

Le « Moto-Club du Nord de la France » s'est réuni au siège du Nord-Touriste, 11, Contour Saint-Martin, sous la présidence de M. Rennesson. La plupart des sociétés affiliées étaient représentées.

M. Rennesson souhaita la bienvenue aux congressistes, puis M. Bernaet donne lecture du rapport moral annuel. La société compte actuellement 900 membres. Le Comité a obtenu le maintien de la garantie d'assurance gratuite au chiffre de 25.000 fr.

Ce rapport fut adopté, ainsi que celui de M. Farvacque, trésorier, relatant une situation financière très satisfaisante.

Plusieurs décisions intéressantes furent prises ensuite : l'extension au cyclecarisme, de l'action du groupement. L'élévation de la cotisation de 25 fr. à 30 fr., et du droit d'entrée de 5 fr. à 10 fr.

L'HEURE D'ETE

Le vœu suivant, proposé par M. Rennesson, fut également adopté :

« Le Moto-Club du Nord de la France, réuni en assemblée générale, représentant près d'un millier de sociétaires, prie les Pouvoirs Publics de vouloir bien maintenir l'heure d'été, indispensable à la pratique et à l'usage économiques de la motocyclette et du cycle-car ».

POUR L'AUTOMOBILE POPULAIRE

Il est donné connaissance à l'assemblée d'une enquête qui est faite par toute la France en vue de vulgariser l'automobile.

Toutes proportions gardées, il y a quinze fois plus d'automobiles aux Etats-Unis qu'en France. C'est que l'auto y est considérée comme un véritable outil de travail, et livrée à bon marché. Pour arriver à un pareil résultat dans notre pays, ce qui serait d'une importance capitale au point de vue économique, il est indispensable d'assurer une production beaucoup plus grande de voitures, ce qui permettra de les fournir au plus bas prix.

Cette enquête propose à tout français ces deux questions : 1. Comment il *voit* son auto ; 2. Le prix d'achat qu'il ne peut dépasser.

Les motocyclistes ont répondu avec empressement à cette enquête.

Géo ?

FETES SPORTIVES DE L'AMITIE FRANCO-BELGE

Les tirs à l'arc au berceau

Le tir à l'arc au but peut, à bon droit, se trouver considéré comme le seul des sports antiques, qui soit, à travers la longue série des siècles demeuré presqu'inchangé. En dépit des perfectionnements incessants des armes à jet, le tir au berceau est demeuré éminmment populaire, surtout en Belgique et dans le Nord de la France, comme en Grande-Bretagne d'ailleurs. La guerre mondiale n'a rien modifié à cet égard et grâce à la « Fédération amicale des Archers de Roubaix » dont le siège se trouve chez M. H. Lecoute, rue du Chemin-Vert, le vieux sport ne cesse de se développer encore.

Le Comité des « Fêtes Franco-Belges » se devait à lui-même de tenir un compte important de ces faits et les tirs organisés cette année du 6 Mai au 24 Juin, obtiendront sans nul doute, un succès de participation jamais atteint jusqu'ici. De tout le Nord, d'Artois, des diverses provinces belges, les adhésions affluent déjà, en prévision des huit tirs sensationnels, qui seront donnés, après tirage au sort, dans les différentes sociétés fraternellement associées pour le but commun.

Chacun de ces 8 tirs, à l'arc au berceau, à l'oiseau, comportera mille francs de prix, répartis entre les oiseaux abattus à chaque tir.

De plus, sont créés deux championnats forts intéressants :

1° *Championnat d'honneur*, qui sera décerné au tireur ayant le plus de fois abattu l'oiseau du centre, dans les huit tirs précités.

2° *Championnat du nombre*, accordé au tireur ayant abattu le plus grand nombre d'oiseaux (celui du centre excepté), au cours de ces huit mêmes tirs.

Il est à remarquer qu'aux 8.000 francs ci-dessus, vont venir s'ajouter de nombreux objets d'art, dûs à de généreux donateurs.

Les fervents de la « sagette », chère à nos ancêtres, vont donc au sein de nos fêtes, tenir la place importante qui leur revient et légitimement.

* *

Les prochaines réunions, Brasserie du « Gymnaste ».

Comité directeur : Réunion du bureau et des présidents de commissions, le jeudi 8 courant, à 18 heures 45 ; Présentation de l'affiche artistique par l'auteur ; Participation des musiques subventionnées aux diverses fêtes et manifestations prévues et portées au programme général ; Brassards ; Insigne vendu au profit des œuvres charitables.

Fête de tir. — Réunion hebdomadaire, lundi 3 courant, à 18 heures 45. Concours militaire franco-belge, catégorie « Roubaix-Fortune ».

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Denise Delmotte, rue de l'Alma, fort Fresez, 22 ; Arthur Wallacys, rue du Coq Français, 20 ; Blanche Forcaux, rue du Fontenoy, cour Moreau, 36 ; Arthur Dandooven, rue Leverrier, 37 ; Renée Beerland, boulevard de Strasbourg, 107.

PUBLICATIONS. — Arthur Charbuis, employé d'usine à Villemor (Seine-et-Marne), et Gabrielle Vanoverveld, s. p., rue de Soubise, 32 ; François Stileers, mécanicien, à Berckem, et Julie Jeanne Geenens servante, à Berckem (Belgique), résidante à Roubaix.

DECES. — Juliette Duvillier, épouse Osman, 64 ans, avenue Julien Lagache, domiciliée à Roubaix, rue des Champs, 2.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

Accident de roulage

L'automobile 3117-D-I., pilotée par M. Vandenbulke Eugène, rue Jean-Bart, 111, à Mouvaux, a renversé vers 22 heures, à l'angle du boulevad industriel et de la rue Achille-Testelin, M. et Mme Callewaert, domicilié à Mouscron, chaussée du Risquons-Tout, 81.

Ces personnes se sont relevées ne portant heureusement que des blessures insignifiantes. M. Bouvet, commissaire de police du 2e arrondissement, enquête.

Le Coin des Contraventions

La police a relevé des contraventions contre :

O. E., 26 ans, trieur, rue de Soudan, 2, pour ivresse manifeste et tapage injurieux ;

V. A., fabricant à Lys-lez-Lannoy, rue d'Isly, 15, pour avoir circulé avec une auto éclairée avec phares aveuglants ;

D. E., électricien, 23, rue de la Malcense, pour défaut de balayage ;

H. A., débitant de boissons, rue de Wasquehal, 15, pour fermeture tardive de son établissement ;

D. P., chauffeur d'auto à Bousbecques, rue du Château, 17, pour défaut d'éclairage à l'arrière de sa machine ;

V. L., peigneur, à Wynckel Saint-Eloi, rue de Luinhoke, pour défaut d'éclairage à sa bicyclette.

DANS LA POLICE

Par voie de concours, l'agent Vienne Paul, du service de la tenue, est nommé agent de la sûreté en remplacement de M. Ch. Six, admis à la retraite.

AU THEATRE MUNICIPAL

Aujourd'hui lundi 5 février, à 8 heures, dernière représentation de « Le Secret de Polichinelle » comédie musicale en 3 actes. Musique de F. Fourdrain.

Jeudi 6 février, à 8 h. 15, soirée de gala de comédie par la tournée Baret « La Bonne », pièce gaie en trois actes, de L. Verneuil.

RHUM NEGRITA
BARDINET · BORDEAUX

CIMETIERES COMMUNAUX

Dans le délai d'un mois à compter du 1er février 1923 :

1° Les personnes dont les concessions trentenaires de terrains dans les cimetières communaux sont expirées depuis deux ans ;

2° Les personnes dont les concessions décennales sont arrivées à expiration ;

3° Les personnes dont les parents ont été inhumés dans les terrains communs pendant l'année 1915.

devront faire enlever les monuments, chapelles ou autres signes de sépultures qu'elles y ont fait placer, faute de quoi l'enlèvement sera fait d'office, à leurs frais, risques et périls.

Ceux qui désireront se rendre concessionnaires de terrains dans le cimetière principal par renouvellement de concessions trentenaires ou autrement, devront le faire dans ledit délai d'un mois.

AMICALE MICHELET

L'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Michelet donnera mardi prochain 6 février, à 20 h., salle du Splendid, rue des Anges, un grand concert avec le bienveillant concours de l'Union Symphonique, sous la direction de M. Ch. Dhérin.

Cette soirée artistique et récréative est offerte à ses membres honoraires et actifs.

Grand CINEMA-BAL
du PONT des PIATS

Après l'énorme succès obtenu avec le film « A travers l'Orage », encore une vue qui fera sensation et qui sera aimée de tout le public : RAPAX, grand ciné-roman qui sera présenté trois épisodes à la fois, soit 7 parties cette semaine et le reste la semaine suivante, aucun doute, il y aura foule au « Cinéma du Pont des Piats ». — Double-Patte et Patachon tournent mal, comédie comique en 4 parties. — Les Mystères de Paris 8e chapitre : « L'étude du Maître Ferrand ». — Aubert-Journal, avec toutes les actualités de la semaine.

Séances : Soirée, Samedi à 8 h., Dimanche, Lundi et Jeudi, à 7 h. ½ ; Matinée, Dimanche et Jeudi, à 3 heures.

Tous les dimanches, en matinée et soirée, BAL avec deux orchestres.

N'oubliez pas qu'à partir de la semaine prochaine, il y aura séance tous les jeudis à 7 heures ½.

Jeudi prochain, 8 février, Spectacle de Gala, Tournée Rasimi de Paris, La Revue de 1922 en 2 actes, 25 tableaux, 30 artistes, choeurs, ballets.

Cinéma du Brun Pain
Rue des Champs
Orchestre symphonique, Projections sur glace
Direction : L. HOUPLINE
Encore un programme hors de pair
Semaine du 3 au 8 Février 1923
Le Cœur a ses raisons, grand drame très émouvant (Succès). — La Maison du Souvenir, drame des plus angoissants rempli d'action et d'imprévu. — Le Prince de la Montagne, grand drame sensationnel d'aventures en 6 épisodes, 1er épisode : « Le Guet-apens ». — Ménage moderne, comédie comique en 2 parties, succès de fou-rire. — Eclair-Journal, actualités.
Tous les dimanches en soirée, Grand BAL, Jazz-Band jusque minuit.
La Direction se réserve le droit de modifier le présent programme s'il y a lieu.
Matinées, Dimanche et Jeudi, à 3 heures ; Soirées, Samedi, Dimanche et Lundi, à 7 h. ½
Prix habituels des places.

AU FRESNOY — Roubaix Tourcoing

Programme : Samedi 3, en soirée à 19 h. 30 ; Dimanche 4 et Lundi 5 février, en séances permanentes, de 15 à 23 heures.

Un grand film français
« LES HOMMES NOUVEAUX »
d'après le roman célèbre du grand et noble écrivain Claude Farrère.

C'est une œuvre poignante, humaine, profonde.

Peu de films peuvent rivaliser en intérêt, émotion et beauté.

Du commencement à la fin, l'attention reste soutenue, accrochée qu'elle est aux péripéties émouvantes de cette œuvre excellente, digne de tous points de connaître le succès.

Interprétation hors ligne avec : Donatien, Georges Melchior, Mlle Ferraré, de l'Opéra-Comique, Lucienne Legrand.

DEUX FEMMES TROP SAGES
film « Paramount », interprété par Claire Windsor et Monna Lisa.

Exquise comédie qui peut se mesurer sans crainte à la meilleure comédie théâtrale.

JACK HOLT dans « LE CALICE ».

Le titre de ce beau drame lui convient entièrement, c'est en une parole brève et éloquente tout le récit des tribulations d'une pauvre mère sacrifiant sa vie d'artiste à l'avenir de son enfant.

Tous les dimanches et Lundis, Skating-Dancing-Cinéma. Séances permanentes de 15 h. à 23 heures.

A l'occasion du Carnaval, grand concours de Travestis doté de 2.000 fr. de prix en espèces.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

MEDAILLE MILITAIRE. — La médaille militaire à titre posthume a été attribuée à la mémoire du soldat Diongre Georges-Bernard, du 110e R. I., avec la citation suivante : « Brave soldat, mort pour la France le 26 septembre 1914 des suites de blessures reçues à son poste de combat. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Sa famille habite rue de Mouscron, 131.

FETES DE CARNAVAL. — Le maire de Wattrelos a pris un arrêté autorisant sur tout le territoire de la commune, pendant les journées des dimanche 11 et mardi 13 février, des dimanche 11 et lundi 12 Mars, la circulation des masques, groupes de masques et chars carnavalesques.

Les débitants de boissons, cafetiers et tenanciers d'autres lieux publics pourront laisser leurs établissements ouverts pendant les nuits du 11 au 14 février ainsi que du 11 et 12 Mars. Ils pourront aussi, du 11 au 14 Février et les 11 et 12 Mars, jouer ou laisser jouer de la musique et faire danser, mais seulement jusqu'à une heure du matin.

RETRAITES OUVRIERES. — Les pensions de retraites ouvrières seront payées au bureau de la perception, estaminet Delcroix, le lundi 5 février, de 9 heures à midi et de 14 à 16 heures.

Les certificats de vie seront délivrés le même jour à la mairie, bureau des retraites, de 9 à 11 heures pour les noms commençant par les lettres A à G et de 14 à 16 heures, pour les lettres H à Z.

ETAT CIVIL. — *Naissance.* — Albert Mazure, rue de Leers, 419 bis/3.

Décès. — Albert Sœte, 24 ans, employé de commerce, rue Laure 6. — Germaine Renard, épouse Cordennier, 28 ans, soigneuse, rue des Poilus. — Pierre Bauduin, 72 ans, s. p., rue des Poilus.

CROIX

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Arthur Anderson, rue du Creusot, 47. — Amandine Bianchi, rue Hoche, 9.

Décès. — Catherine Caby, 87 ans, avenue Hannart, 47.

WASQUEHAL

HOMMAGE POSTHUME. — La médaille militaire à titre posthume vient d'être décernée à la mémoire du soldat Feuillette Omer-Oscar, du 84e R. I., mort pour la France, avec la citation suivante : « Brave soldat, tombé glorieusement pour la France, le 16 février 1915, à Minaucourt. Croix de guerre avec étoile de bronze ». Mme Vve Feuillette-Libbrecht habite Wasquehal, rue Christophe, Colomb, 4.

LA ROUTE EST BARREE. — A partir de lundi 5 février jusqu'à une date indéterminée, la route conduisant au pont du canal de Wasquehal (rue Pasteur) sera interdite aux voitures et véhicules divers pour l'aménagement du nouveau pont.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Mercredi 7 février à 3 h. 30, consultation des nourrissons au Capreau et jeudi 8 février à la même heure à l'école maternelle du Noir Bonnet.

PAIEMENT DE L'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES. — Vendredi 9 février, de 8 heures à midi et de 2 à 4 h., paiement de l'impôt sur le chiffre d'affaires à la mairie.

ETAT-CIVIL. — **Naissances.** — Jacques Barthélémy, rue Jean-Bart, 14. — Albert Ponthieu rue Christophe-Colomb, 42.

LANNOY

FEDERATION DES AMICALES LAIQUES DU CANTON

Une réunion très importante se tiendra le dimanche 11 février, à 14 h. très précises salle de l'Ecole Michelet, à Lannoy. MM. les délégués des groupements sportifs fédérés sont instamment priés d'y assister.

LYS-LEZ-LANNOY

RETRAITES OUVRIERES. — Le paiement des allocations aux titulaires des retraites ouvrières, aura lieu à la Mairie, le samedi 10 février, de 14 à 16 heures.

SAILLY-LEZ-LANNOY

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La taxe sur le chiffre d'affaires sera perçue le jeudi 8 février, de 9 h. à 10 heures 30 du matin au débit Delacroix-Welcome.

HEM

ASSOCIATION « JULES FERRY ». — *Communications.* — Le Président rappelle aux vice-présidents qu'il est à leur disposition aux jours, heures et lieux déjà indiqués, mais plus particulièrement le dimanche matin, au Stand de tir de 9 h. 30 à 1 heures. Il rappelleégale ment aux secrétaires qu'ils doivent sans retard remettre au secrétaire général, les noms et adresses des membres de leur section en ce moment sous les drapeaux.

ASCQ

LA PLAQUE D'IDENTITE

La gendarmerie de Lannoy, a verbalisé contre trois cyclistes, qui circulaient, sur leurs machines non pourvues de plaque d'identité. Ce sont MM. Gaston Verbrugge, journalier, à Marcq-en-Barœul, 9, rue Hoche Gaston Prévost, garçon épicier, 30, rue Victor Hugo, à Ascq, et Charles Corbez, cultivateur, à Verlinghem, Hameau des Quatre-Maisons.

LILLE

AU PARQUET

POUR LA CORRECTIONNELLE

M. le juge d'instruction Merchier, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnal 1° la nommée Marie Cœk, arrêtée le 26 janvier pour vagabondage et ivresse à La Madeleine ; 2° Le sieur François Remmerique, 39 ans, terrassier à Roubaix, en fuite, pour vol d'un portefeuille contenant une somme de 70 francs, au préjudice de son contremaître, M. Dutrieux.

UN SINGULIER CAS DE LEGITIME DEFENSE

Une jeune fille de 19 ans, Mlle Yvonne Labbé, originaire de Menin, avait pris le train de Tourcoing-Halluin. A un certain moment, elle demeura seule dans son compartiment avec un manœuvre de maçon, le sieur X...., qui lui fit des avances. La jeune fille les ayant repoussées, le goujat voulut l'embrasser de force. Il ne réussit qu'à se faire mordre cruellement la langue.

Poursuivie pour blessure volontaire, sur plainte de son agresseur, qui eût mieux fait certes, d'aller se cacher, la jeune Yvonne vient de bénéficier d'un non-lieu.

Cette décision honore grandement le juge d'instruction qui était chargé d'informer sur cette affaire.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

COUPS. — Jules Debever, âgé de 26 ans, employé de commerce demeurant à Roubaix, a porté sans motif, des coups, le 17 courant, à l'estaminet tenu par M. Baudouin, rue Magenta, sur la personne de M. Pacôme, demeurant 58, rue Bernard. Le tribunal le condamne à 50 francs d'amende et à 1 fr. de dommage-intérêt au profit de la partie civile.

VOL EN GARE. — 6 jours de prison et 200 fr. d'amende à Marcel Lemonnier, 23 ans, journalier, au service d'une entreprise de transports, pour avoir ramassé dans des wagons des paquets de denrées alimentaires (tapioca, vermicelle, etc.) restant à l'abandon.

INFRACTION A LA POLICE SANITAIRE DES ANIMAUX. — Pour avoir gardé dans une de ses étables, le 9 novembre 1922, une vache reconnue atteinte de tuberculose, M. Alfred Merchier, âgé de 23 ans, aubergiste, demeurant à Roubaix, est condamné à 200 francs d'amende.

INFRACTION A LA LEGISLATION COMMERCIALE. — 15 jours de prison par défaut à Henri Miramont, âgé de 44 ans, demeurant 25, rue de la Vieille-Comédie qui, ayant été déclaré en état de faillite ouverte, le 20 novembre 1922, n'a pu reproduire, devant son syndic, une comptabilité en ordre suivant le code de commerce.

FRAUDE EN DOUANE. — Gustave Petit, 33 ans, cordonnier, demeurant à Tournai, en compagnie de deux camarades qui ont pris la fuite, a été appréhendé le 25 janvier dernier, avec 110 kilos de tabac haché, alors qu'il contrevenait déjà à un arrêté d'expulsion, pris contre lui.

En conséquence, il est condamné à six mois de prison pour infraction à l'arrêté d'expulsion ; 3 mois pour fraude, avec confusion avec la première peine, et à 2.750 francs d'amende.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE. — Le 5 novembre dernier, vers 18 heures, rue de Lille, à Saint-André, Léon Van Stendham, garagiste, rue du Magasin, à Lille, renversait un haleur de bateau, nommé Emile Dehaegel qui, son travail fini, retournait à cheval à son domicile.

Heurté par l'auto, Dehaegel fut victime de cassures de la hanche et de la clavicule droite.

Après l'exposé par M. le Président Leroy, des pièces de la procédure, le réquisitoire de M. le substitut Testu, et les plaidoiries de Me Bonduel pour le prévenu et Bataille pour la partie civile, Van Stendham est condamné à 100 fr. d'amende et à 1.000 fr. de dommages-intérêts.

DETOURNEMENTS DE FAUX POIDS. — Julien Bernaert, chevilleur à Lille, et son commis, Charles Clayes, étaient accusés de détournements de faux poids, pour la pesée des viandes qui étaient livrées à la consommation.

M. Ridoux, représentant des bouchers agricoles, se portait partie civile au procès et réclamait 13.000 fr. de dommages-intérêts.

M. le substitut Testu s'élève contre cette constitution tardive, et demande que l'intervention soit rejetée parce qu'il n'existe pas le lieu d'intérêt direct et légitime justifiant ladite intervention.

Après une vigoureuse plaidoirie de notre ami Escoffier, député du Nord, qui plaide la cause de Clayes, et celle de Me Camille Bataille, ancien bâtonnier, qui défend Bernaert, le tribunal prononce l'acquittement de Clayes, condamne Bernaert à 500 francs d'amende, et déboute la partie civile de sa demande, la condamnant en tous les frais et dépens, de son intervention.

Cour d'appel de Douai

Deleu Eugène, condamné par le tribunal correctionnel à 10 mois de prison pour abus de confiance au préjudice de M. Toulemonde, de Tourcoing, ayant fait appel du jugement, a eu sa peine portée à 18 mois de prison.

— Georges Savario, arrêté à Lyon, pour abus de confiance au préjudice du premier groupement économique du Nord et condamné à quatre mois de prison par le tribunal correctionnel, a récolté 13 mois de prison et 500 francs d'amende devant la Cour d'appel.

La vie des Lillois

La semaine du 14 au 20 janvier se chiffre par une totalisation de 85 décès, de 94 naissances, de 41 mariages. Parmi les principales causes de décès, signalons 8 cas de maladies de cœur, 6 d'hémorragie, 5 de tuberculose pulmonaire, 6 de bronchite.

PETITES NOUVELLES

PIED ECRASE. — Le sieur Eugène Gras, 21 ans, manœuvre, rue des Meuniers, cour Coulon, 8, et travaillant à l'usine Paindavoine a eu samedi, vers 11 h. 30, le pied droit écrasé entre un paquet de fer, se trouvant sous un pont roulant et un mur. Il a été admis à l'hôpital de la Charité.

FAITES CHAUFFER LA COLLE ! — Le jeune Marcel Coisne, 15 ans, au service de M. Dhour, 16, rue de la Clef, passait rue Basse en remorquant une charrette. Ayant laissé échapper le véhicule, l'un des brancards alla briser un carreau à la vitrine de la maison de mode sise au numéro 16. Pas d'accident de personne.

UN CAMION TOMBE DANS UNE CAVE. — Dans l'après-midi de samedi, un camion appartenant à un entrepreneur Lillois, traversait les ruines situées entre les rues St-Genois et de Paris pour prendre un chargement de décombres. Une voûte s'effondra sous le poids du véhicule et le camion tomba au fond de la cave. Aucun accident de personne à signaler.

UN JEUNE HOMME QUI PROMET. — La police a mis la main au collet du sieur Georges Verleyen, 17 ans, aide-comptable, demeurant 3, place Sébastopol, qui, au moment où il fut appréhendé, était porteur d'une arme prohibée. Verleyen, qui se trouvait sans travail depuis quelque temps et vivait donc de ressources inconnues, sera poursuivi pour vagabondage.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

SOMAIN

UN COUP DE COUTEAU

Raymond Bernard, électricien à la Compagnie du Nord, demeurant rue de Villers-Campeau, sortait de l'estaminet Tonnesse, vers 10 heures 30 du soir, lorsqu'il fut suivi par un nommé Jules Dupetit, 28 ans, mineur, demeurant rue Pasteur. A un moment donné, Dupetit le rejoignit et lui porta à la joue gauche un coup violent avec un couteau ou un autre instrument tranchant. Bernard, qui perdait du sang à flots, reçut les soins du docteur Helbecque. Il devra subir une assez longue incapacité de travail.

Dupetit prétend qu'il a été menacé par Bernard, qui l'aurait saisi à la gorge. Il a cru frapper un Marocain.

Bernard, lui, a déclaré que Dupetit l'avait parfaitement reconnu et qu'il s'agit d'un acte de vengeance.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

LENS

UN NOYÉ

Dimanche matin, vers 9 h. 30, on a retiré du canal de Lens à la Deûle, derrière la place de la République, entre les ponts du Nord et de la rue de Douai, le cadavre d'un individu flottant sur l'eau et paraissant âgé de 45 à 50 ans. Dans les poches de son veston, on trouva deux billets de cinq francs et des lettres au nom de Camille De Meester.

M. Cardon, commissaire de police, après les constatations d'usage, a ouvert une enquête pour établir l'identité exacte du noyé, le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital.

LES INDESIRABLES. — Le brigadier de police Bois, accompagné du sous-brigadier Dufour et de l'agent Dehondt, ont arrêté samedi matin, vieux chemin d'Annay, à l'estaminet Wiels, le nommé Rafy Fernand-Prudent, âgé de 23 ans, inculpé de vol et faisant l'objet d'un mandat d'arrêt en date du 21 décembre 1922 de M. le Juge d'Instruction de Béthune.

Examens du C. P. S. M.

La première session d'examens du C. P. S. M. pour la première subdivision, aura lieu dans les conditions suivantes :

1° *Centre de Lille.* — Rassemblement au Stand de la garnison à 7 h. 45. — 1re Série : 17 et 18 février, pour les sociétés agréées de Lille et ses cantons : 2e Série : 24 et 25 février, pour les sociétés agréées et non agréées des cantons de Seclin, Haubourdin, La Bassée, Cysoing, Pont-à-Marcq, Armentières, et pour tous les individuels.

2° *Centre de Roubaix.* — Rassemblement au Stand du Tir National de Roubaix, Stand des Trois-Ponts. à 7 h 45. — 1re Série : 17 et 18 février, pour les sociétés agréées des cantons de Roubaix et de Lannoy ; 2e Série : 24 et 25 février, pour les sociétés non agréées des cantons de Roubaix et de Lannoy, pour les sociétés agréées et non agréées des cantons de Tourcoing et de Quesnoy-sur-Deûle, et pour tous les individuels.

Les demandes d'inscription, conformes aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 1er juillet 1921 (vol. 85 1er et annexse), devront parvenir pour le 10 février au plus tard, au bureau de l'officier subdivisionnaire, Hôtel des Bleuets, place aux Bleuets, Lille.

Les candidats indiqueront sur leur demande le *Bureau de Recrutement dont ils dépendent et l'épreuve de tir pour laquelle ils ont opté* (tir à la carabine ou au fusil de guerre).

Seuls peuvent prendre part aux examens les jeunes gens faisant partie du premier contingent de la classe 23 et ceux désirant contracter, au mois de mai, l'engagement spécial dit de devancement d'appel et remplissant les conditions prévues.

:: LA VIE OUVRIERE ::

Orphelinat National des Chemins de Fer

AUX PORTEURS DE BILLETS DE LA SOUSCRIPTION A LOTS

La Commission exécutive de l'Orphelinat informe les porteurs de billets de souscription que, pour des raisons diverses, le tirage de la tombola a été reporté au dimanche 25 mars prochain.

Les amis de l'Orphelinat doivent donc continuer le placement des billets. Ils pourront en demander au Siège, 19, rue Baudin, Paris (9e).

Les billets délivrés maintenant portent la mention : **TIRAGE REPORTE AU 25 MARS 1923.**

Si les Syndicats le désirent, ils pourront nous retourner les billets non placés qui leur seront aussitôt renvoyés revêtus de ladite mention.

Tous les fonds ainsi que les billets invendus devront être retournés au Siège au plus tard le samedi 24 mars.

Cheminots, évitez la confusion, trop fréquente qui est faite avec les billets des autres Œuvres, et rappelez-vous que, seul, l'Orphelinat National (billets à 1 fr.) possède un établissement à Avesnes lui permettant de recueillir les Orphelins. Les listes des numéros gagnants seront envoyées d'office à tous nos correspondants.

A ROUBAIX

SYNDICAT DE L'ALIMENTATION

Chambre Syndicale des Ouvriers de l'Alimentation (section boulangerie) de la 1re région, comprenant le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, les Ardennes et l'Aisne.

A Monsieur le Directeur du journal l'*Egalité*,

Ayant lu attentivement l'insertion parue dans votre journal du 2 février ayant trait aux différents vœux émis par le Congrès Patronal de la Boulangerie Française à Paris, permettez-moi d'apporter le point de vue des ouvriers boulangers de la 1re région, comprenant cinq départements.

Depuis plus de 20 années, les syndicats ouvriers boulangers ont mené une action coordonnée et d'accord avec la Ligue des acheteurs et les syndicats médicaux, et suite à de nombreuses interventions auprès des gouvernements internationaux, montrant le sort malheureux fait aux ouvriers boulangers par l'obligation du trav